



n°15



La lettre du

Pays Sologne Val Sud



édito

1^{er} semestre 2015

Agenda 21, SCoT, l'avenir de notre territoire se prépare

Les pays restent mal connus. Pourtant leur rôle est important pour la cohérence du développement de nos communes rurales. Vous trouverez présenté dans cette lettre les principaux chantiers qui nous attendent.

Le comité syndical du pays Sologne Val sud a été profondément remanié suite aux élections municipales de mars dernier. Les nouveaux élus ont pris leur tâche à cœur et ont repris en main les différents dossiers en cours.

Les enjeux de l'année 2015 sont importants pour notre syndicat. En effet, notre contrat avec la Région, comme notre programme européen Leader s'achèvent en fin d'année; il faudra gérer leur achèvement dans les meilleures conditions mais surtout préparer les suivants qui s'étendront l'un comme l'autre jusqu'en 2020. Nous pourrions ainsi utiliser au mieux les opportunités qu'ils nous procurent tant par des subventions que par des réflexions collectives nécessaires au pilotage de nos collectivités.

L'élaboration d'un agenda 21 débute; ce document nous permettra d'inscrire nos actions dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie. Il nous sera aussi nécessaire au renouvellement de notre contrat avec la Région.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est sans doute l'axe principal de notre action. Ce document, devenu obligatoire, devrait s'achever en 2017. Il doit nous permettre de décider de l'avenir de notre territoire pour les quinze prochaines années.

Bertrand HAUCHECORNE, président

Le Pays Sologne Val Sud, c'est :

Un territoire

29 communes et 4 communautés de communes.

- Un **espace** présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou patrimoniale.
- Un **lieu de concertation** entre tous les acteurs locaux (élus, socio-professionnels, associations) portant sur l'aménagement et le développement du territoire.
- Un **territoire de projet** fédérant des d'initiatives locales autour d'un projet de développement.

Rôles et missions

Il contribue au développement et à l'aménagement de son territoire.

- Il assume la négociation et la signature des différents "Contrats de Pays" avec la Région Centre.
- Il anime les différentes réflexions des collectivités adhérentes dans le cadre de la mise en œuvre du "Contrat de Pays".
- Il met en œuvre et anime des dispositifs territoriaux, nationaux voir européens (programme européen, etc.).

Composition

- Le **comité syndical** est l'assemblée délibérante du Pays. Il est composé 66 délégués votants (2 élus par communes et 2 élus par communautés de communes).
- Le **bureau** est « l'exécutif du Pays » composé du Président, 3 Vice-présidents, 1 secrétaire et 5 membres. Il traite des dossiers courant du pays ainsi que des demandes de subvention du Contrat Régional de Pays.
- Le **conseil de développement** est une instance de consultation de la société civile du territoire composé de 34 membres issus d'associations culturelles, sportives et de loisirs, d'organismes socioprofessionnels et syndicats, d'entreprises ou d'habitants en tant que tel...
- **Les 4 commissions thématiques:**
 - Aménagement du territoire et développement durable,
 - Développement économique et emploi,
 - Sport et tourisme,
 - Communication et culture.



Présentation du bureau
Le SCoT
ID en Campagne
Contrat régional de Pays

p. 2
p. 3
p. 4
p. 4

Présentation des membres du bureau

● Le Président :

Bertrand HAUCHECORNE, maire de Mareau-aux-Près, président de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

● 3 Vice-présidents

1^{er} Vice-président : Pierre LENOIR,

2^e adjoint à la mairie de Sully-sur-Loire,

2^e Vice-présidente : Elysa CATOIRE,

maire d'Ardon,

3^e Vice-président : Jason AUGUSTO,

3^e adjoint à la mairie de Vannes-sur-Cosson

● 1 secrétaire

Hervé NIEUVIARTS,

maire de Marcilly-en-Villette

● 5 membres

Alain ACHE, maire de Cerdon et président

de la Communauté de Communes du Sullias

Claudine BODOT, 3^e adjointe à la mairie

de Sully-sur-Loire

Gérard BOURGEON, 3^e adjoint à Vienne-en-Val

Gérard CORGNAC, maire de Cléry-Saint-André

Constance de PELICHY,

maire de la Ferté Saint-Aubin



Présentation du Conseil de développement

Alain Fourcault a été élu président du conseil de développement en novembre 2014. Ancien 1^{er} adjoint à Sully-sur-Loire, il a par le passé participé à l'émergence de nombreux projets touristiques (réflexion sur les chemins de randonnée avec le Comité Départemental du Tourisme, etc). Aujourd'hui, il souhaite que le conseil de développement puisse être une réelle force de proposition auprès des élus du territoire.



Marc BRYNHOLE, Conseiller régional référent du Pays Sologne Val Sud

La première des régions de France métropolitaine

La Région Centre est la première des régions de France métropolitaine pour les crédits qu'elle consacre aux politiques d'aménagement du territoire, notamment à travers les contrats de Pays et d'agglomérations.

Cet engagement financier conséquent traduit les valeurs qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire :

● **Une solidarité affirmée envers les communes de notre région pour un aménagement équilibré du territoire.** Nous faisons aussi une priorité de la cohésion sociale et territoriale entre les espaces ruraux et les zones urbaines

Dans ce sens, pour l'année 2015 la part du budget qu'elle consacrera à ses politiques d'aménagement du territoire sera de 97 millions d'euros soit 7 millions de plus que pour l'année 2014 et notamment :

- 12,5 millions d'euros afin d'accompagner les opérations de déploiement du THD (Très Haut Débit) dans les départements. La Région a fait le choix de consacrer pour les 10 ans à venir, 147 millions d'euros d'aide financière aux départements pour le déploiement du THD.
- Plus de 7 millions d'euros seront consacrés par la Région Centre, cette année encore au développement et au maintien de services de proximité de qualité notamment en milieu rural.
- Près de 16 millions d'euros seront consacrés à l'habitat et au logement dont plus du tiers pour les EHPAD et 1 million d'euros pour le logement des jeunes.
- 5,5 millions d'euros seront consacrés au développement ou à la rénovation d'équipements sportifs structurants et de proximité

sur l'ensemble du territoire régional ainsi que 4,5 millions d'euros pour les équipements culturels.

L'année 2015 sera à l'échelle du Pays Sologne Val Sud une année charnière. Il nous faudra terminer le contrat régional en cours mais surtout élaborer le nouveau contrat qui liera le Pays et la Région Centre pour les 5 années à venir. Je souhaite que s'ouvre la plus large concertation avec l'ensemble des forces vives de notre territoire.

Marc Brynhole





L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



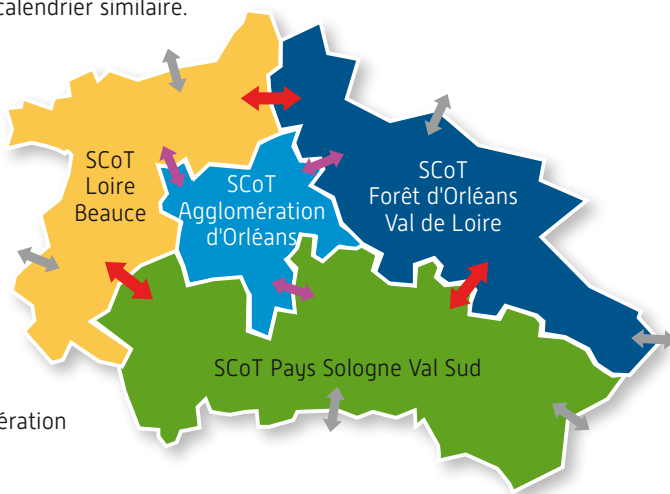
Une démarche à trois Pays

Le Pays Sologne Val Sud s'est associé au Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et au Pays Loire Beauce pour élaborer un SCoT à l'échelle de leur territoire respectif. Cette démarche interPays permet de :

- partager la connaissance de chacun des territoires,
- disposer des instances de concertation communes et d'avancer ensemble,
- construire un projet cohérent discuté et débattu sur l'ensemble des territoires,
- mutualiser les coûts de financement des SCoT,
- élaborer 3 SCoT dans un calendrier similaire.

- ↔ Démarche InterPays
- ↔ Démarche InterSCoT (à l'échelle de l'aire urbaine)
- ↔ Association des territoires voisins

Cette démarche d'élaboration d'un SCoT sur chacun des 3 Pays se fera en concertation avec les habitants (réunions publiques) et en coopération avec l'Agglomération d'Orléans.



Un diagnostic réalisé

Le diagnostic du SCoT du Pays Sologne Val Sud a identifié plusieurs aspects :

- une diversité des paysages et des espaces naturels et un cadre de vie de qualité qui constituent la base de son identité rurale et naturelle,
- une proximité avec l'agglomération d'Orléans qui en fait un territoire attractif auprès des familles qui choisissent de s'y installer,
- une urbanisation croissante qui peut à terme altérer la qualité du territoire, son environnement et la pérennité de ses exploitations agricoles,
- un tissu économique basé sur une agriculture dynamique, une activité sylvicole importante



- et un tissu industriel centré sur Sully-sur-Loire et La Ferté St-Aubin,
- des emplois peu nombreux ne permettant pas aux habitants de travailler sur le territoire et générant des migrations quotidiennes importantes vers Orléans,
- une faible offre de commerce ou de service notamment en matière de santé ou de services aux particuliers, s'inscrivant dans le cadre d'un vieillissement de la population,
- une facture énergétique importante dans le domaine du transport et du logement bien que le territoire présente des potentialités fortes en terme d'énergies renouvelables (bois, géothermie, solaire, etc).

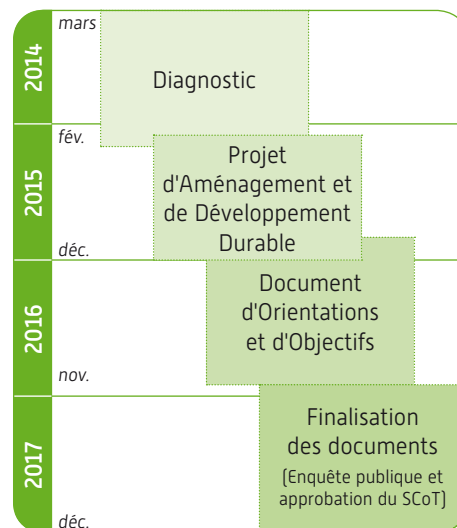
Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Un document d'urbanisme sur un territoire large, au-delà des frontières classiques des communes et des communautés de communes.
- Un outil opérationnel, de planification et d'aménagement du territoire qui permet d'orienter le développement du territoire à 15-20 ans.
- Un document dont la forme et le fond sont encadrés juridiquement. Il s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- Un contenu dont les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Concrètement, à quoi servira le SCoT ?

- à déterminer les règles d'urbanisation et les choix d'aménagement,
- à préserver et valoriser les richesses naturelles,
- à orienter les déplacements dans le territoire,
- à organiser l'implantation des commerces.

Contenu et calendrier de réalisation du SCoT



ID en Campagne est un dispositif régional permettant de financer jusqu'à 60 % des initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Ces initiatives doivent répondre aux principes de mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé (relevant davantage de démarches d'animation, d'études ou d'ingénierie spécialisée que d'investissements matériels).

Pour être soutenu financièrement par la Région Centre, une initiative doit s'inscrire dans au moins 1 des 3 thèmes suivants :

• **Démarches économiques innovantes**

Il s'agit de favoriser la création d'emplois et la mobilisation de ressources locales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, de l'insertion par l'activité économique.

• **Services de proximité**

Il s'agit de faire émerger des nouvelles formes de services permettant notamment de faciliter le quotidien des familles, dont l'accès à l'emploi, le développement de services liés à l'enfance et l'adolescence, le maintien du lien social avec les personnes âgées, et de contribuer à l'épanouissement des habitants.

• **Environnement naturel et culturel**

Il s'agit de conduire des actions collectives de mise en valeur des ressources locales insuffisamment exploitées alors qu'elles peuvent constituer de véritables vecteurs d'appropriation par les habitants, et d'attractivité pour des nouveaux résidents, des touristes ou des entrepreneurs.

Dépenses éligibles : les actions de mise en réseau et d'information, les actions de sensibilisation/formation, l'ingénierie spécialisée, les frais d'animation, les études, les investissements matériels de faible ampleur relevant d'une démarche collective. **Les dépenses de fonctionnement récurrentes sont exclues.**

Vous avez une idée ?
Un projet ?
Vous êtes une association,
un établissement public
ou une collectivité ?
ID en campagne peut
peut-être vous soutenir.

Exemple d'initiatives retenues :

www.regioncentre.fr > ma-region-et-moi > une-chance-pour-tous > territoires > id-en-campagne

OU

<http://www.regioncentre.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/territoires/id-en-campagne.html>

Contact : 02 38 49 19 49

www.pays-sologne-valsud.fr

Contrat régional de Pays :

un outil efficace au service de la population

Communauté de Communes de la Ferté Saint-Aubin : création d'un complexe aquatique intercommunal

Représentant un investissement de plus de 7 millions d'euros, cette nouvelle infrastructure lumineuse et moderne est destinée à répondre aux attentes de toutes les familles du territoire, mais aussi à un public plus large en terme de sport, de loisirs, de bien-être et de tourisme. À l'extérieur, un bassin nordique chauffé est accessible toute l'année et à l'intérieur, bassin

ludique, lagune pour les petits et espace balnéo offrent détente et pratique sportive à tous. Cet équipement chauffé grâce à un méthaniseur est géré en régie directe ce qui a permis la création de 13 emplois.

Le Contrat Régional de Pays a participé à ce projet à hauteur de 1 000 000 €.

Site : cosson-aquatique.fr



Gérard CELESTE - Férolles Agriculteur BIO

Jeune maraîcher bio, installé à partir de mai 2014 sur la commune de Férolles.



Il cultive sur 3 hectares et sous 1000 mètres carrés de serres une grande gamme de légumes bio, au fil des saisons.

Attaché au respect de l'environnement, sa ferme est labellisée Agriculture Biologique, pour vous assurer la qualité de ses produits (www.auxlegumescelestes.fr).

■ Le financement de son projet a été réalisé en partie par un site participatif.

Le Contrat Régional de Pays a participé à ce projet à hauteur de 10 000 €.

Pays Sologne Val Sud

Domaine du Giran - 45240 Ménestreau-en-Villette

Tél. : 02 38 49 19 49 - Fax : 02 38 49 19 59

E-mail : sologne.val.sud@wanadoo.fr

Site : www.pays-sologne-valsud.fr

Site dédié au programme LEADER :

www.foretorleans-loire-sologne.com

Agent de développement : **Yvan BOZEC**

Assistante : **Mélanie LECONTE**

Directeur de la Publication : **Bertrand HAUCHECORNE**

Rédaction : **commission communication du Pays**

Conception & Création : **www.enola-creation.fr**

Impression : **Imprimerie Nouvelle**

Edition : **23 000 exemplaires**

Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud et UCPS**

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2015

